

**Bureau du 20 juin 2005**

**Décision n° B-2005-3345**

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Place Peytel - Aménagement - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-2982 en date du 28 février 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de voirie à Rochetaillée sur Saône, en vue de l'aménagement de la place Peytel.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 27 mai 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise EBM pour un montant de 216 641,40 € HT, soit 259 103,11 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour l'aménagement de la place Peytel à Rochetaillée sur Saône - travaux de voirie et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise EBM pour un montant de 216 641,40 € HT, soit 259 103,11 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0843, le 22 novembre 2004 pour la somme de 485 000 € TTC en dépenses.

**3° - Le montant** à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 0823.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,